

septembre 2014

Numéro spécial rentrée 2014

→ Votre année

→ Vos outils

→ Vos droits



Sommaire



Conçu et édité par le syndicat SUD Education Créteil (93, 94, 77) pour les professeurs des écoles stagiaires.

SUD Education Créteil (93, 94, 77) est membre de l'union syndicale Solidaires



L'annuaire des (P)ES

Sites syndicaux

Le site des (P)ES (http://pes.sudeduccreteil.org) et la liste des (P)ES (contact@pes.sudeduccreteil.org) : les outils au service des (P)ES. *(voir p. 4)*
SUD Education Créteil (93, 94, 77), le bouclier syndical – http://www.sudeduccreteil.org *(voir p. 11* – s'abonner à la liste SUD Info –*, 12* – contacts sections locales –*, 13* – le fonctionnement et les objectifs du syndicat –*, 14* – contacts et adhésion*)*
Fédération SUD Education : http://www.sudeducation.org/ ; **Union syndicale Solidaires :** http://solidaires.org/
Vos représentants SUD Education : situation individuelle (mouvement...) ou collective (postes...), conditions de travail, **vos élus SUD Education avec vous : representants.sudeduccreteil.org**

Sites institutionnels :

Académie de Créteil : voir dans la rubrique Ressources humaines, stagiaires, aides sociales... http://www.ac-creteil.fr/
DSDEN : sites départementaux de l'académie, annuaires du réseau éducatif, des services de gestion du personnel (salaires, aides sociales...), guides départementaux des enseignants, documents divers...
- DSDEN 93 : http://www.dsden93.ac-creteil.fr/ des fiches pratiques détaillées dans la rubrique « Gestion des personnels »
- DSDEN 94 : http://www.ia94.ac-creteil.fr/
- DSDEN 77 : http://www.ia77.ac-creteil.fr/

Préparer la réunion de rentrée avec les parents :
http://www2.cndp.fr/ecole/pratiques/parents_professeurs/accueil.htm



Sites-outils pédagogiques :

De nombreux enseignants mettent en ligne des outils qu'ils utilisent en classe. Les outils peuvent donner des idées, servir de base, et constituer de précieux centres de ressource pour un PES/ES, qui doit simultanément se former, construire ses cours, et répondre aux exigences pas toujours cohérentes des IMF, profs d'ESPE et autres IEN ! Vous vous constituerez vous-même votre liste de favoris en fonction de vos préférences, mais voici quelques sites qui pourront vous être utiles pour démarrer :
Portail : Stepfan.net. Sites triés par niveau et sélection « pour débuter » (anime aussi un blog) – http://stepfan.net/
Cartables.net : banque de fichiers collaborative, recherche par domaine, niveau de classe, etc. – http://cartables.net/

● **Cycle 1 :**

La classe de Lili : TPS à GS, progressions, conseils pour la classe – http://www.gommeetgribouillages.fr/MateR.htm
Des albums en maternelle : exploitation de nombreux albums, de la PS à la GS – http://materalbum.free.fr/
Matern'ailes : des conseils pratiques pour organiser et gérer la classe, des ressources – http://maternailes.net/

● **Cycle 2 :**

Les coccinelles : GS au CE1, outils pour débuter dans tous les domaines – http://www.les-coccinelles.fr/
Lakanal.net : tous domaines CP et CE1, gestion de classe, maths (Picbille), outils pour débuter – http://cp.lakanal.free.fr/
Le cartable de Séverine : double niveau CE1-CE2 – http://www.lecartabledeseverine.fr/

● **Cycle 3 :**

Scalpa : textes de références (IO, etc.), séquences dans tous domaines, exercices en ligne – http://www.scalpa.info/
Pédago Gilles : programmations, séances et exercices, CM1 et CM2 – http://www.gilles-zipper.fr/espaceinstits.html
Pédagogite : progressions, exercices, évaluations – http://pedagogite.free.fr/

Vers d'autres pédagogies dans la lignée de l'éducation nouvelle :

Institut coopératif de l'école moderne : poursuit et fait évoluer les apports de Freinet, particulièrement actif dans le primaire (réunions locales régulières d'enseignants) – http://www.icem-pedagogie-freinet.org/
Groupe français d'éducation nouvelle : surtout actif dans la formation des enseignants – http://www.gfen.asso.fr
Cercle de recherche et d'action pédagogique : édite les *Cahiers pédagogiques,* éducation nouvelle – http://www.cahiers-pedagogiques.com/
Associaltion française pour la lecture : réflexions sur l'enseignement de la lecture – http://www.lecture.org/

Sites d'information et d'échanges pour les enseignants :

Le Café pédagogique : webzine d'information sur l'Education et l'éducation – http://www.cafepedagogique.net/
Enseignants du primaire : forums éclectiques pour lesdits enseignants – http://forums-enseignants-du-primaire.com/

(P)ES : Aide-toi, le syndicat t'aidera !

SUD Education s'engage fortement pour défendre la formation des enseignants et les enseignants en formation. Mais le syndicat est une force collective : le rejoindre permet de réagir collectivement à une attaque individuelle. Stagiaires, être syndiqués, c'est aussi vous protéger. Voici les outils mis en place par SUD au service des stagiaires. Utilisez-les !

1



http://pes.sudeduccreteil.org/

Le site tient à jour ce qui concerne les PES en général et ceux du 93 en particulier : textes, compte-rendu d'entretiens avec le DA...

2

La liste des PES

https://listes.lautre.net/cgi-bin/mailman/listinfo/liste-pes93

La liste de diffusion des PES vous permettra de recevoir les infos essentielles. Il est primordial de vous abonner à : contact@pes.sudeduccreteil.org ou https://listes.sudeduccreteil.org/sympa/subscribe/liste-pes93

3



A la rentrée et lors des journées d'évaluation à l'IUFM. En cas d'actualité chargée, il peut être envoyé directement dans les écoles.

4

Permanences à l'ESPE

Un problème, besoin d'informations ? Le syndicat sera présent dans la mesure du possible lors des regroupements, sinon contactez-nous !

5 Permanences du syndicat

Le syndicat est également joignable en permanence par téléphone, courrier papier ou électronique.
Pour le 93, contactez la permanence de Saint-Denis.





01 43 77 33 59
@ contact@pes.sudeduccreteil.org
SUD Education Créteil
Commission (P)ES
Maison des syndicats de Créteil
11-13, rue des Archives
94010 Créteil Cedex
Permanence syndicale tous les jours (9 h-17 h)

SUD Education 93
01 55 84 41 26
06 88 66 47 23
9-11, rue Génin
93200 St-Denis
contact93@sudeduccreteil.org
tous les jours 9 h-17 h - bur. 415

Votre année de stage — déroulement

La grande nouveauté de cette année, c'est l'arrivée des ES (enseignants stagiaires), correspondant à la remise en place d'une formation pour les nouveaux enseignants... mais toujours avec les PES (professeurs enseignants stagiaires) sans formation ! Même avec les ES, on demeure très loin de la formation de qualité revendiquée. Dans le 93, voilà ce que ça donne.

PES du 93 : les galériens

Cela concerne les 438 2e concours (2013-2) et la trentaine de PES prolongés (temps de stage incomplet). L'organisation d'un « deuxième concours » devait pallier le manque d'enseignants suite aux saignées sarkozystes. Les écrits passés en juin 2013 ont ouvert la voie aux ECA (étudiants contractuels admissibles) pour un recrutement comme contractuels (du 1/3 temps au temps plein). Ils ont passé les oraux du concours en avril 2014. Les lauréats seront fonctionnaires stagiaires à partir de septembre 2014, non comme ES – la nouvelle mouture avec formation à mi-temps –, mais comme PES – en responsabilité à plein temps –, avec des temps de formation non-obligatoire en plus d'une classe à temps plein. Hormis les regroupements MAIF et ESPE, le reste se fera essentiellement au niveau de la circonscription, y compris les commissions de suivi.

Déroulement de la « formation »

- 1 semaine d'accueil du 25 août au 29 août optionnelle (en théorie) car non rémunérée à l'espace Maurice-Nilès de Drancy (le 25), en IUFM et dans les circonscriptions ;
- en responsabilité à plein temps toute l'année ;
- les 18 heures d'animations pédagogiques avec des modules spécifiques pour les PES, assurés par les IMF, PEMF ;
- modules optionnels, hors temps de service (inscription vaut engagement « moral »... mais en tenant compte de la surcharge de travail des PES !) ;
- 2 mercredis après-midi de formation « journée violence » assurée par la MAIF ;
- plateformes de formation interactive par Internet (Moodle, TFL, TFM, Néopass).

L'accompagnement, le tutorat

Chaque PES sera suivi toute l'année par deux formateurs référents (IMF ou MAT) et/ou par un directeur d'école d'application (DEA) - les formateurs ESPE se consacrent aux ES. Le stagiaire sera également encadré par une « équipe de suivi » constituée par ses formateurs référents et coordonnée par l'inspecteur de circonscription (IEN). **Cette équipe se réunira en commission de suivi 2 fois :**

- en janvier, pour le bilan à mi-parcours ;
- en mai, pour le bilan de fin d'année (voir p. 8, rubrique Vos droits, la titularisation).

Le tutorat consiste à suivre les PES tout au long de l'année, avec :

- 4 visites par an, + si besoin est 1 ou 2 visites de CPC, et 1 visite de l'IEN avant la seconde commission de suivi ;

La DSDEN insiste pour améliorer les « écrits formatifs » de l'équipe de suivi : chaque visite doit donner lieu à un écrit qui intègre le constat et le conseil.

Le jury de certification (titularisation) présidé par la rectrice a lieu début juillet 2015.

ES : formation à mi-temps

Ce sont les 600 admis au concours 2014, qui doivent être inscrits à l'ESPE quel que soit leur statut universitaire (préparant un M2, 3e concours libérés de l'obligation de diplôme, ou déjà titulaires d'un M2). La vingtaine de stagiaires renouvelés seront également ES.

Déroulement de la formation

- 1 semaine d'accueil du 25 août au 29 août optionnelle (en théorie) car non rémunérée à l'espace Maurice-Nilès de Drancy (le 26/08 en deux vagues, une le matin et une l'après-midi), à l'ESPE et dans les circonscriptions ;
- lundi, mardi et mercredi de la semaine de rentrée, tuilage dans l'école d'affectation ;
- à mi-temps en ESPE et à mi-temps en classe (lundi et mardi ou jeudi et vendredi avec un mercredi sur deux) ;
- Les champs de compétence Education nationale / ESPE restent disctincts, hotmis l'UE « écrits réflexifs » qui donnera lieu à une évaluation conjointe ;
- la formation relève uniquement de l'ESPE, cependant les journées MAIF seront proposées aux ES.

L'accompagnement, le tutorat

Le suivi sera assuré pour chaque stagiaire par une équipe mixte ESPE/Education nationale comprenant un formateur ESPE et un IMF.

- 3 visites d'IMF et 3 visites de formateur ESPE ;
- 2 commissions de suivi mixtes avec un dossier de suivi élaboré conjointement ;
- 1 livret unique du stagiaire, où sera mentionné sa maîtrise des compétences demandées, et 1 dossier de valdation et de titularisation ;
- jury académique début juillet présidé par la rectrice pour la titularisation / validation, du M2 par l'ESPE.

Vous allez arriver dans une petite structure, l'école. Voici quelques clefs pour en comprendre le fonctionnement. Surtout, n'oubliez pas : vous rentrez dans une équipe solidaire, où tous sont égaux.

DirecteurRice

Le directeur veille à la bonne marche de l'école, coordonne l'équipe pédagogique. Il transmet les infos émanant de la hiérarchie (IEN) et des autorités locales (mairie) dont il est le premier interlocuteur.
Le directeur d'école est un enseignant chargé de direction et non un supérieur hiérarchique. Il doit consulter son équipe et porter les décisions prises collectivement par cette dernière lors des conseils des maîtres.



Glossaire

ASA : autorisation spéciale d'absence
CAPD : commission administrative paritaire départementale (gestion des personnels)
CPC : conseiller pédagogique de circonscription
CTSD : comité technique spécial départemental (carte scolaire)
DASEN : directeur académique des services de l'éducation nat. (ex-IA)
DEA : directeur d'école d'application
DSDEN : direction des services départementaux de l'éducation nationale (à Bobigny)
EN : Education nationale
ESPE : Ecole supérieure du professorat et de l'éducation
IEN : inspecteur de l'éduc. nationale
IMF : instituteur – maître formateur
MAT : maître d'accueil temporaire
PEMF : professeur des écoles – maître formateur (appelé svt IMF)

Niveaux de classe

Si possible : pas de CP, CM2, de classe relevant de l'ASH aux enseignants juste titularisés. L'IEN ne peut vous imposer un niveau sous prétexte d'habilitation langue. Les échanges de services sont organisés en conseil des maîtres : 3 h maxi en cycle 2 et 6 h maxi en cycle 3.

Les 108 h annualisées

En plus des 24 heures hebdomadaires, le PE doit 108 heures annualisées, qui regroupent les conseils, les animations pédagogiques et les APC.

Le conseil des maîtresSes

Le conseil des maîtresSes est présidé par le/la directeurRice, il se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois que le président le juge utile ou que la moitié de ses membres en fait la demande. Son rôle est d'organiser la vie de l'école d'un point de vue pratique (services…) et pédagogique (conseils de cycles…). Il peut également donner son avis sur des problèmes ponctuels.
Il doit être par conséquent un lieu d'information, d'échanges, de débats et de prises de décisions collectives donc de démocratie. Cela nécessite transparence et objectivité dans la transmission des informations.
Vous pouvez donc demander un ordre du jour amendable et les comptes-rendus des réunions de directeurs (IEN, mairie…).

Le grain de sel de SUD Éducation Créteil

Modification du statut de la direction

C'est quoi ?

Depuis les années 80, de tentatives régulières sont faites pour autonomiser les écoles et donner à la direction un pouvoir hiérarchique. Hier par le projet des EPEP, abandonné, aujourd'hui par la modification du statut de la direction et par la territorialisation de l'école.

Ça change quoi ?

• rapprocher le contrôle hiérarchique du quotidien des enseignants,
• en finir avec la liberté pédagogique des enseignants avec une mainmise des élus sur les enseignements dispensés dans les EPEP.

La réforme dite des rythmes scolaires aboutit en réalité à renforcer le contrôle des villes sur les écoles et à brider notre liberté pédagogique.
Le rôle de « pilotage pédagogique » prévu pour une direction dont la carrière serait découplée de celle des PE renforce cette dépossession.
L'objectif ? L'école libérale prônée par l'OCDE avec écoles en concurrence entre elles et casse du statut des enseignants.

Le conseil d'école

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre à la demande de la direction, du maire ou de la moitié de ses membres. Il est composé de la direction qui le préside, du maire ou son représentant, des maîtresSes de l'école, d'un maître du réseau d'aide choisi par le conseil des maîtres, des représentantEs des parents d'élèves élus (jusqu'à un par classe), un délégué départemental de l'éducation nationale et l'IEN (qui vient rarement).

Parmi les rôles du conseil d'école :
- vote du règlement intérieur de l'école (amendable sur les points ne relèvant ni de lois ni de décrets) ;
- adoption du projet d'école (pour trois ans) ;
- il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école (restauration scolaire, hygiène, rythmes scolaire).

Le consensus n'étant pas une obligation, chaque membre peut défendre son opinion.

PES & ES : objectif titularisation

Les PES sont évalués selon le référentiel de compétences du professeur des écoles, contenu dans l'arrêté ministériel du 1er juillet 2013.

Les PES sont évalués tout au long de l'année par une équipe de suivi composée de formateurs (IMF*, PEMF*, DEA*: les ESPE sont désormais absents du suivi des PES) et un IEN référent. Le PES est suivi plus particulièrement par un formateur, c'est le tuteur.

A chaque visite (4 par an), le formateur établit une fiche de visite. Ces écrits doivent être formatifs, dresser un constat mais aussi donner des conseils, il est anormal de ne pas en bénéficier.

L'intervention d'un CPC est possible en cas de difficulté. Lui aussi dépend de l'IEN, le supérieur hiérarchique, mais un regard extérieur peut aider en cas de relations difficiles avec le tuteur.

Une première commission de suivi intervient en janvier. Si elle se passe mal, pour des raisons jugées injustifiées, il faut immédiatement contacter le syndicat.

Fin du 2e ou début du 3e trimestre, l'IEN visite le PES, avant la commission finale d'évaluation, composée des formateurs et de l'IEN-référent, qui émet un avis « favorable » ou « défavorable » à la titularisation. Un « livret d'évaluation et de titularisation des PES » est élaboré avec :

- la fiche d'inspection rédigée par l'IEN ;
- la fiche d'avis de synthèse de l'IEN avec l'évaluation selon le référentiel de compétences ;
- le rapport du tuteur.

Si l'avis de la commission est défavorable, le PES sera convoqué pour :

- consulter son dossier à la DSDEN* ;
- passer un entretien devant le jury académique.

Début juillet, se tient le jury académique qui « établit une liste des fonctionnaires stagiaires qu'il estime aptes à être titularisés ».

Le jury académique peut :

- titulariser le PES au 1er sept. 2015 ;
- renouveler l'année de stage du PES, qui devra faire une nouvelle année (en gardant le statut de stagiaire) ;
- « proposer » le licenciement.

C'est le recteur d'académie qui arrête la décision finale. Les PES titularisés reçoivent le « certificat d'aptitude au professorat des écoles ». Ils deviennent fonctionnaires titulaires à compter du 1er septembre 2015.

Les ES sont suivis par des IMF (Education nationale) et par des formateurs d'ESPE. Ce sont des commissions mixtes qui élaborent conjointement un dossier de suivi composé d'un « livret unique du stagiaire » et d'un « dossier de validation et de titularisation ». Elles interviennent en décembre et mai.

L'IEN ne visite l'ES qu'en cas de problème. La titularisation est indépendante de l'obtention du M2. Seuls les écrits réflexifs sont évalués conjointement par l'ESPE et l'EN.

Le grain de sel de SUD Education Créteil

Formation ou évaluation ?

SUD Education dénonce l'absurdité d'un système qui consiste à évaluer des collègues débutants sans leur fournir une formation à la hauteur de leurs besoins !

SUD a gagné sur le retour à un recrutement avant l'obtention du M2 et à une formation. Elle reste cependant très en deçà des besoins.

ES, et surtout PES, votre année va être difficile. C'est normal.

En cas de problème… SUD vous défend !

Tout de suite : syndiquez-vous !

Ne restez pas isoléEs ! Contactez le syndicat !

Affectation mode d'emploi

La liste complémentaire sera certainement ouverte cette année ! Nous ne savons pas encore quand les futurs enseignants seront prévenus.

L'affectation des PES

Au vu du retard de l'administration, les PES connaîtront au plus tôt leur affectation fin juillet… au plus tard à la rentrée. Le classement se fait en fonction du rang au concours. La circulaire ministérielle indique que : « les écoles les plus difficiles et les postes spécialisés seront évités de même que l'attribution des classes les plus délicates (CP par exemple) ».

L'année prochaine, les titulaires 1re année (T1)

Les affectations des PES & ES titularisés participent du « mouvement départemental » (le seul accessible pour les néotitulaires). Pour les PES devenus titulaires, le barème tient compte du nombre d'enfants, puis de l'âge.

Tous les PES seront appelés à participer au mouvement vers mars 2015. Vous aurez alors accès à une circulaire de la DSDEN pour la participation au mouvement départemental, qui devra être portée à votre connaissance.

SUD Education siège dans les CAPD (commissions qui décident des affectations des collègues). Envoyez-nous un double de votre bordereau de participation au mouvement à capd93@sudeduccreteil.org.

Le congé maladie ordinaire

Si vous êtes malade, vous avez droit à un congé maladie ordinaire. Il faut :
- prévenir votre école le plus tôt possible ;
- faire parvenir à votre IEN un certificat médical (arrêt de travail) pour justifier de l'absence.

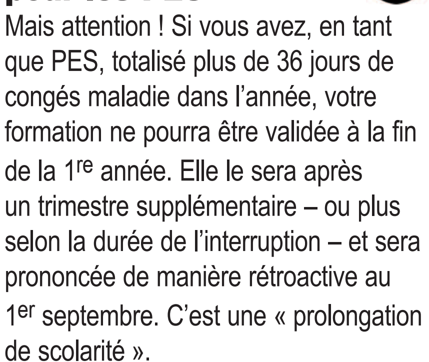
Vous gardez votre rémunération en intégralité pendant les 3 premiers mois de congé maladie ordinaire.

Le « délai de carence » d'1 journée pour les fonctionnaires a été supprimé suite à la mobilisation intersyndicale SUD-CGT-FSU. Nous sommes donc indemnisés dès le 1er jour d'arrêt maladie.

SUD s'est battu victorieusement contre cette mesure régressive : le droit au maintien du salaire en cas de maladie est une conquête que nous devons défendre pied à pied, comme les autre acquis aujourd'hui menacés !

Le congé long

Quand un enseignant a besoin de soins prolongés, ou encore est atteint de certaines affections graves, il peut bénéficier d'un congé longue maladie ou d'un congé longue durée.



Conséquences pour les PES

Mais attention ! Si vous avez, en tant que PES, totalisé plus de 36 jours de congés maladie dans l'année, votre formation ne pourra être validée à la fin de la 1re année. Elle le sera après un trimestre supplémentaire – ou plus selon la durée de l'interruption – et sera prononcée de manière rétroactive au 1er septembre. C'est une « prolongation de scolarité ».

Le congé maternité

Vous avez le droit de prendre un congé maternité de 16 semaines, vous aurez un prolongement de scolarité en début d'année prochaine (comme pour un congé maladie ordinaire).

La 1re constatation médicale de la grossesse doit être effectuée avant la fin du 3e mois de grossesse. Pour bénéficier de la totalité des prestations légales, vous devez adresser aux gestionnaires un certificat médical dans ce délai.

Vous bénéficiez d'autorisations d'absence de droit pour vous rendre aux examens médicaux obligatoires, dans le cadre de la surveillance médicale de votre grossesse.



Durée du congé 1er ou 2e enfant :

Congé prénatal :
6 semaines avant la date présumée de l'accouchement.

Congé postnatal :
10 semaines après la date de l'accouchement.

Pour le 3e enfant ou plus, les deux congés cumulés sont de 26 semaines.



Pour toutes les démarches individuelles vous concernant, vous pourrez vous adresser au service de la gestion des personnels stagiaires de l'Inspection académique :

DIMOPE-5 au 01 43 93 72 62 (ou 63) dans le 93 ;

DRMH-3 au 01 45 17 60 66 dans le 94.

Pour des infos ou faire valoir vos droits, contactez la permanence de SUD Education :

01 43 77 33 59 - Seine-Saint-Denis : 01 55 84 41 26

@ contact@sudeduccreteil.org - contact93@sudeduccreteil.org

Le congé paternité

Ce congé doit être pris, sur votre demande, dans les 4 mois à compter de la naissance de votre enfant et débuter avant l'expiration de ce délai. Vous devez formuler votre demande de congé de paternité au moins un mois avant la date de début de ce congé. Il dure onze jours consécutifs, dimanches et jours non travaillés compris. En cas de naissances multiples, ce congé est de 18 jours.

Le congé de naissance

Un congé de 3 jours ouvrables consécutifs ou non, inclus dans une période de 15 jours entourant la naissance, peut être pris par le père en plus du congé de paternité.

Les autorisations d'absence

Les autorisations de droit :

- autorisation d'absence à titre syndical (pour participer aux 1/2 journées d'info syndicale par exemple) ;
- participation à un jury d'assise (avec convocation) ou à une assemblée élective ;
- examens médicaux obligatoires (grossesse, etc.).

Les autorisations facultatives

Même si elles ne constituent pas un droit à part entière, elles sont généralement accordées :
- absence pour enfant malade (de moins de 16 ans) 5 jours par an (avec présentation d'un certificat médical) ;
- grossesse (préparation de l'accouchement) ;
- mariage ou PACS ;
- maladie contagieuse ;
- accompagnement ou urgence médicale...

Tous les fonctionnaires (stagiaires et titulaires) ont droit à un certain nombre d'aides sociales qui sont octroyées soit par le ministère de la Fonction publique (ce sont les prestations inter-ministérielles – PIM), soit par l'académie (prestations dites d'action sociale d'initiative académique – ASIA). Aperçu de quelques aides.

Ces aides financières, au logement, à la famille, sont détaillées dans la brochure *Action sociale 2012* (non mise à jour) de l'académie de Créteil. Téléchargez cette brochure sur le site des (P)ES rubrique « Infos pratiques ».
http://pes.sudeduccreteil.org
ou voir le site de l'académie de Créteil rubrique « ressources humaines » / « aides sociales ».
Attention ! Les aides sont soumises à conditions, toutes ne sont pas cumulables. Vérifiez dans la brochure.

Formulaires de demande d'aides sur le site de l'académie de Créteil :
http://www.ac-creteil.fr/rh-aidesociale-actionsociale.html
Vous pouvez aussi contacter le service social des personnels à la direction académique de Seine-Saint-Denis :
✆ 01 43 93 70 87
@ ce.93ssp@ac-creteil.fr



Les brochures, dépliants, académiques et départementaux, centralisés sur le site des PES, rubrique « Infos pratiques »
http://pes.sudeduccreteil.org

Vous pouvez télécharger le dépliant ***Vivre en Seine-Saint-Denis*** (non mis à jour) de la DSDEN du 93 sur le site des PES rubrique « Infos pratiques ».



Problème de logement ?
« Cellule logement » de la direction académique :
- du 93 : 01 43 93 73 78 ;
- du 94 : 01 45 17 62 05 ;
- du 77 : 01 64 41 27 07.

Aide à l'hébergement d'urgence :
Contacter le service d'action sociale des personnels de la DSDEN :
- du 93 : 01 43 93 70 87 ;
- du 94 : 01 45 17 62 52 ;
- du 77 : 01 64 41 30 93.

Les aides au logement

➔ **Aide à l'installation des personnels affectés en Île-de-France (AIP-PIM) :**
aide financière maximale de 900 € pour les nouveaux locataires en IDF.
➔ **Aide à l'installation pour les personnels affectés en Île-de-France et exerçant la majeure partie (51 %) de leur fonction en zone urbaine sensible (AIP-Ville) :** aide financière de 900 € maximum pour les nouveaux locataires en IDF et affectés dans une ZUS
➔ **Aide au logement du comité interministériel ville (CIV) :**
aide financière de 900 € pour les locataires affectés à la rentrée scolaire dans un établissement dit sensible ou difficile (ex-PEP4, classé REP, ZEP, ZUS).
➔ **Aide au cautionnement d'un logement :**
aide de 500 € pour dépôt de garantie lors de la location d'un logement.
➔ **Aide à la première affectation dans l'académie de Créteil (PAAC) :**
aide financière de 400 € pour une première affectation dans l'académie.



Les aides à la famille

➔ **Centre de loisirs sans hébergement :**
aide financière pour le paiement du centre de loisirs des enfants des agents (à la journée).
➔ **Chèque emploi service universel (CESU) :**
aide financière pour la garde d'enfants de 0 à 6 ans (de 200 à 600 € annuels selon les revenus).
➔ **Garde périscolaire pour enfants :**
aide financière pour garde d'enfants.

Et aussi

➔ **Secours remboursables et non remboursables :**
aide financière en cas de difficultés financières exceptionnelles après entretien avec une assistante sociale du rectorat.

Droits syndicaux

Droit de grève

Comme tous les salariés, vous avez le droit de faire grève. Depuis 2008, une restriction de ce droit oblige les PE à « déclarer leur intention de faire grève » à leur IEN. C'est un formulaire type que SUD peut vous faire parvenir sur simple demande et que nous envoyons par mél dans toutes les écoles.

Le droit de grève est un acquis du mouvement syndical. Il n'existait pas pour les enseignants au début du siècle dernier. C'est un droit d'expression démocratique qu'il faut préserver contre toute tentative d'interdiction ou de limitation. Comment s'opposer à des mesures injustes sans droit de grève ?

1/2 journées d'info syndicale

1 fois par trimestre, vous avez le droit de vous absenter pour participer à une 1/2 journée d'information syndicale. SUD en organise. Ce sont des moments essentiels pour échanger et s'informer sur les droits, les luttes et l'éducation en général. Vous avez également le droit de participer à des congés de formation syndicale, à bénéficier d'une ASA pour l'AG du syndicat...

Information syndicale

En tant que (P)ES, vous avez accès au site pes.sudeduccreteil.org, à la liste des (P)ES, mais vous pouvez aussi vous inscrire sur la liste SUD info, même sans être syndiqué *(voir encadré ci-dessous).*

Se syndiquer

C'est un acte essentiel pour être tenu informé et lutter notamment contre les suppressions de postes.

Se syndiquer c'est aussi apprendre à défendre collectivement nos intérêts en tant que salariés face à des attaques guidées par l'idéologie néolibérale, qui visent à casser le service public d'éducation (80 000 postes supprimés dans les écoles, collèges et lycées depuis 2007) :

- abandon de l'année de formation initiale rémunérée ;
- augmentation du nombre d'élèves par classe (seuils) ;
- réforme des rythmes qui prépare l'autonomisation, la mise en concurrence des territoires et des écoles ;
- manque d'enseignants spécialisés dans le traitement des difficultés scolaires (RASED).

Seules des organisations syndicales fortes mettront en échec cette politique de régressions sociales : Pour + d'infos contactez-nous. Pour adhérer, renvoyez par voie postale le bulletin d'adhésion au local de SUD à Créteil.

Affichage syndical

L'affichage de documents syndicaux (affiches...) est de droit dans toutes les écoles. Ils peuvent être affichés sur un panneau syndical dans la salle des maîtres.

Nous pouvons vous envoyer des journaux sur simple demande. Vous avez le droit de les diffuser à vos collègues, d'en afficher en salle des maîtres.

Salaire (traitement)

Le salaire dans la fonction publique est basé sur l'indice. Cet indice fixe le traitement (salaire) de l'agent.

L'indice, kézaco ?
Le point d'indice, c'est l'unité de base de la rémunération du fonctionnaire. Pour connaître son traitement mensuel, chaque agent multiplie le nombre d'indices par la valeur du point. Depuis 2010, le point d'indice (brut) est à 55,56 €.

Traitement des (P)ES

Les (P)ES sont rémunérés sur la base de l'indice net 410, traitement net mensuel 1 573 €. Ils débutent leur carrière à l'échelon 3 et passent à l'échelon 4 au bout d'un an.

Indemnités ZEP

Si vous êtes affectés dans une école située en zone d'éducation prioritaire, vous toucherez une prime ZEP, voire Eclair. Attention ! « L'indemnité est proportionnelle au temps de service effectué en ZEP, indiqué pour les personnels exerçant dans un réseau par l'IEN de la circonscription de rattachement. »

Permanence syndicale



Permanence syndicale tous les jours de 9 h à 17 h à Créteil et à Saint-Denis, *(adresse dans l'annuaire, p. 3)*.
Vous pouvez nous contacter :
✆ 01 43 77 33 59
@ contact@sudeduccreteil.org

Pour se tenir informé, sans être inondé de méls !

Liste de diffusion des (P)ES En temps réel, toutes les infos qui vous concernent : pratiques, juridiques, syndicales...
@ contact@pes.sudeduccreteil.org objet « abonnement liste PES »

Site des (P)ES Actualité, droit, contacts... un outil indispensable qui centralise tout ce qui vous est utile : le site dédié aux PES.
http://pes.sudeduccreteil.org

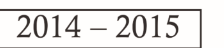
Liste SUD Info, SUD info 93 et SUD info 94
Les infos sur l'Education en général, l'académie et le département en particulier. Ce qu'il faut savoir si on veut pouvoir réagir aux dégradations de notre travail, et si enseigner c'est aussi s'intéresser au pourquoi du comment ! A faire suivre, afficher... @ https://listes.sudeduccreteil.org/sympa/lists





C'est décidé,

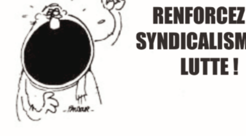
j'adhère à SUD Education !





2014 – 2015

O 1ère Adhésion O Réadhésion



RENFORCEZ LE SYNDICALISME DE LUTTE !

COORDONNEES

Prénom : ………………………………… NOM : ………………………………… Âge : ……… Genre : ………

Adresse personnelle : ……………………………………………………… Code Postal : ……… Ville : ………………

E-mail : ……………………………………………………………… Fixe : ……………… Portable : ………………

SITUATION PROFESSIONNELLE

Fonction : …………………………………… Corps : ………………………………… Discipline : ……………………………

Type de poste : O Fixe O Brigade Départementale O ZIL O TZR O Contractuel-le O Autre :

O en disponibilité (type de congé : ………………………………)

Je suis : O à temps complet O à temps partiel (quotité : ....%) O Retraité-e O Sans poste

Je travaille en : O maternelle O élémentaire O collège O lycée O lycée pro O université O autre :

Nom de l'école ou de l'établissement : ……………………………………………………………………………

Tél : ……………………………… Code Postal : ……………………… Ville : ………………………………………

JOURNAUX

Tu vas recevoir : Nouvelles du SUD, le journal des adhérent-es de Sud éducation Créteil et L'appel du SUD, le journal envoyé dans toutes les écoles et les établissements de l'académie.

D'autres journaux sont publiés et je souhaite les recevoir : O chez moi O par mail

O Je souhaite recevoir plusieurs exemplaires du journal de la fédération SUD Education. Nb : ....

LISTES / CONTACTS

Comme adhérent-e, tu vas être inscrit-e sur les listes "sudinfo" (un mail d'infos par semaine + urgences) et "adhérents" (1 mail d'infos par jour).

O Je souhaite être inscrit-e sur la liste de débats et d'informations entre adhérents "vie interne".

O J'accepte que mes coordonnées soient transmises à d'autres syndiqué-e-s de mon secteur.

O J'accepte d'être représentant-e du syndicat de mon établissement ou de mon secteur.

O *J'autorise Sud Éducation Créteil à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 Informatique et Liberté. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès aux fichiers informatisés en m'adressant à Sud Éducation Créteil.*

COTISATION

Tu recevras une attestation fiscale pour la déclaration d'impôts 2015 (sur les revenus 2014) uniquement sur les sommes effectivement perçues par le syndicat en 2014.

Montant de ma cotisation (voir la grille ci-contre) : ______ euros

O Je demande le prélèvement automatique mensuel. (voir au verso, joindre un RIB).

Attention : en raison du changement de banque du syndicat vous devez obligatoirement remplir une nouvelle autorisation de prélèvement.

Je peux demander la résiliation de mon prélèvement en prévenant le syndicat par courrier ou par mail.

O Je paye par chèque : en 1 à 3 chèques à l'ordre de : SUD Education Créteil.

Tous les chèques doivent être envoyés avec date(s) d'encaissement au dos (dernier encaissement au plus tard en juin).

CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité sert à compenser des retraits de salaire ou à assurer la défense juridique des adhérents de SUD éducation Créteil dans le cadre d'actions militantes.

O J'ajoute 5 % de ma cotisation pour contribuer à la caisse de solidarité; Somme de : ……

Date : ……………… **Signature** :

Sommes en €uros :

salaire net mensuel	cotisation annuelle à payer	soit après déduction fiscale
- de 600	6	*2*
+ de 600	15	*5*
+ de 750	27	*9*
+ de 900	45	*15*
+ de 1000	54	*18*
+ de 1100	64	*21,3*
+ de 1200	75	*25*
+ de 1300	89	*29,5*
+ de 1400	102	*34*
+ de 1500	117	*39*
+ de 1600	135	*45*
+ de 1700	153	*51*
+ de 1800	174	*58*
+ de 1900	192	*64*
+ de 2000	210	*70*
+ de 2100	230	*76,7*
+ de 2200	251	*83,7*
+ de 2300	272	*90,7*
+ de 2400	293	*97,7*
+ de 2500	315	*105*
+ de 2600	340	*113,3*
+ de 2700	364	*121,3*
+ de 2800	390	*130*
+ de 2900	416	*138,7*
+ de 3000	443	*147,7*
+ de 3100	472	*157,3*
+ de 3200	500	*166,7*
+ de 3300	530	*176,7*
+ de 3400	561	*187*
+ de 3500	593	*197,7*
+ de 3600	17,30%	*5,77%*

SUD éducation Créteil –
11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex
http://www.sudeduccreteil.org
Tel : 01.43.77.33.59 Fax 01.43.77.65.58
E-mail : contact@sudeduccreteil.org

Prélèvement automatique : cotisation 2014/2015

NOM : …………………………………… **Prénom** : ……………………………………

Montant de la cotisation : ……………………… + **caisse de solidarité :** ………………………

Choisir l'une des deux options :

☐ Je souhaite renouveler la demande de prélèvement chaque année.

☐ Je choisis la tacite reconduction annuelle jusqu'à annulation de ma part.

Les banques facturent au syndicat des frais de rejet en cas d'insuffisance de provisions. Pour éviter cette situation, n'hésitez pas à contacter le syndicat.

ORGANISME CREANCIER	NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR	Identifiant Créantier SEPA
CREDIT COOPÉRATIF CRÉTEIL	569 820	FR09ZZZ569820

NOM, PRENOM et ADRESSE du débiteur	NOM et ADRESSE de l'ETABLISSEMENT TENEUR du COMPTE à DEBITER

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal avec IBAN.

Une autorisation de prélèvement te sera envoyée. Merci de la retourner signée le plus rapidement possible.



QUEL SYNDICALISME PRATIQUONS-NOUS ?

5 bonnes raisons d'adhérer à SUD éducation

Un syndicat Solidaire

Partout, la solidarité doit l'emporter sur l'individualisme et la recherche du profit. Nous défendons les intérêts collectifs des salarié-es et nous impliquons dans les luttes de « société » (discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers, La Poste, le Rail, OGM, recherche, culture, services publics...) **Toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. Notre union syndicale interprofessionnelle, Solidaires, y contribue activement.** (Elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels).

Un syndicat Unitaire et intercatégoriel

Parce que c'est faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes **un syndicat résolument intercatégoriel** : **un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation Nationale**, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade. Pour créer un rapport de force au service des revendications des salarié-es SUD prône **l'unité d'action du front syndical** , tout en exprimant ses propres orientations pour faire vivre le débat démocratique.

Un syndicat Démocratique

La démocratie à SUD éducation c'est **la rotation des mandats**, la **limitations des décharges syndicales** à une demie au maximum, la révocabilité des mandaté-es et une véritable **indépendance à l'égard de tous les partis politiques**, garantie par nos statuts. Des **assemblées générales d'adhérent-es** sont organisées mensuellement et **permettent à chacun-e de participer aux décisions**.
Nous défendons également la **démocratie dans les luttes** : **celles-ci appartiennent à ceux et celles qui les mènent, pas à de lointaines « directions syndicales ».**



Un syndicat de lutte

Par un syndicalisme de terrain, sur nos lieux de travail, dans les AG et dans la rue, SUD soutient l'auto-organisation des salarié-e-s, l'implication de tou-te-s.

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. SUD est un syndicat au service des luttes, totalement indépendant des organisations politiques et de leur agenda.

Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses produites par les salarié-e-s.

Les conditions de vie et de travail des salarié-e-s dépendent des décisions globales et de la répartition sociale des richesses, la question scolaire relève d'un choix de société. C'est le sens du syndicalisme de transformation sociale. Pour une autre école : une autre société.



contacter le syndicat

Contacter les sections de SUD

Section locale SUD **Aubervilliers :**
Sabine Duran, élem Condorcet, 06 75 70 94 79
Philippe Soler, collège Diderot, 06 46 71 59 48

Section locale SUD **Aulnay :**
Cybèle David, collège Christine-de-Pisan, 06 19 36 72 58

Section locale SUD **Bagnolet :**
Rémy Lacave, maternelle Henri-Wallon, 06 95 01 61 56
Valérie Bretel, lycée Hénaff, 06 30 42 63 13

Section locale SUD **Bobigny :**
Maxime Donati, ZIL, 06 61 68 70 45

Section locale SUD **Bondy :**
NathalieTerzariol, mater Alain-Savary, 06 13 12 49 72
Philippe Martinais, collège J.-Renoir, 06 61 81 38 39

Section locale SUD **Bonneuil :**
Anthony Le Bossé, élem R.-Rolland B, 07 60 06 95 38

Section locale SUD **Champigny :**
Pierre-Yves Bernard, élem Joliot-Curie, 06 81 37 48 49
Didier Rieu, lycée Max-Dormoy, 06 12 54 95 50

Section locale SUD **Créteil :**
Nolwenn Toutan-Goasdoué, mater Charles-Peguy, 06 31 67 32 02

Section locale SUD **Épinay** :
Hugues Le Floch, école Jaurès, 06 27 83 46 58

Section locale SUD **Fontenay sous Bois :**
Marie-Jeanne Couppey, élem Henri-Wallon 06 08 58 62 35

Section locale SUD **Ivry :**
Anne Le Pen, élem L'Orme-au-Chat,01 72 04 65 50
Julien Plaisant, collège Henri-Wallon, 06 63 92 52 58

Section locale SUD **Joinville :**
Dominique Bellidon, élem Pollangis, 06 74 00 15 77

Section locale SUD **La Plaine Saint-Denis :**
Geoffrey Gilbert, élem Carson 06 32 41 28 51,

Section locale SUD **Le Blanc Mesnil :**
Luc Colpart, lycée Mozart 06 31 19 48 59

Section locale SUD **Le Kremlin-Bicêtre :**
Philippe Potard, collège Jean-Perrin, 06 85 32 27 69

Section locale SUD **Maisons-Alfort :**
Emmanuelle Edmond, élem Parmentier B, 06 14 67 32 71

Section locale SUD **Montreuil :**
Laëtitia Piana, mater Grands-Pêchers, 01 48 57 31 33

Section locale SUD **Mouroux :**
Frédéric Cerny, mater Les Chicotets, 01 64 03 27 63

Section locale SUD **Noisy-Le-Grand :**
Laurent Coccoluto, lycée Flora-Tristan, 06 85 37 65 74

Section locale SUD **Orly :**
Sophie Asselineau, élem Romain-Rolland B, 06 65 32 75 17

Section locale SUD **Pantin :**
Arnaud Montfort, élem Edouard-Vaillant, 06 19 95 42 56

Section locale SUD **Pierrefitte-Villetaneuse :**
Camille Saugon, élémentaires Varlin & Jaurès, 06 42 90 82 52
Emmanuelle Tronche, collège Jean-Vilar, 06 75 31 44 04

Section locale SUD **Romainville - Lilas - Pré St Gervais :**
Émilie Layrac, ZIL, 06 51 89 73 59

Section locale SUD **Saint-Denis :**
Wilfrid Dulouart, élém Rodin, 06 61 00 72 10
Isabelle Baulès, collège Fabien, 06 82 54 86 21
Blog UL St Denis : solidaires.santdenis.over-blog.org

Section locale SUD **Saint-Ouen :**
Jérome Godet, élem Paul-Langevin, 06 19 45 50 71

Section locale SUD **Sevran :**
Corinne Capron, maternelle Saint-Exupéry, 06 60 82 80 94

Section locale SUD **Villejuif :**
Natalie Charpentier, élem Robert-Lebon, 06 78 80 47 06

Section locale SUD **Villepinte :**
Christophe Jallon, élém Victor-Hugo 1, 06 12 56 53 77

Section locale SUD **Vitry-sur-Seine :**
Étienne Roch-Meyrand, Lycée Jean-Macé, 06 78 70 14 97
Josiane Le Boïté, mater Jean-Moulin, 06 09 16 47 12





moyens, carrière, santé...

vos représentants vous informent



Fin 2014, vous serez appelé à voter aux élections professionnelles.

- Les résultats à ces élections déterminent notre présence dans les commissions paritaires (CAPD), les comités techniques (CTSD) et les autres instances (CDEN...) départementales ou académiques où nous pouvons intervenir.
- **Ils déterminent également les moyens dont nous disposerons pour défendre les collègues.**



CAPD 93
commission administrative paritaire
Défense individuelle des collègues, carrière, mouvement...
Elodie Boussarie
capd93@sudeduccreteil.org

CTSD 93
comité technique spécial
Défense des écoles, de leurs moyens, nombre d'élèves par classe, moyens d'aide...
Wilfrid Dulouart
ctsd93@sudeduccreteil.org

CHSCTD 93
comité hygiène, sécurité et conditions de travail
Intervient entre autres à la demande des collègues
Véronique Decker
chsct93@sudeduccreteil.org